République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900553-20251218-22DCC181225-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 18 décembre 2025	N° 22dcc181225

Le Conseil de communauté se réunit le jeudi 18 décembre 2025, à 20h00 à l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 12 décembre 2025
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 35
Nombre de votants : 44

Présents : Bernard GIBERGUES, Béatrice DUPONT, Patrice BOUCHER, Christine CHEVALIER, Jean Luc CATTIN, Danielle FAVE, Jean-François TREGUER, Sandrine LAVIGNE, Gwendal LE COQ, Monique LOAEC, Jean-Christophe FERELLOC, Philippe LE POLLES, Marie Annick CREACHCADEC, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Sylvie RICHOUX, Jean Michel LALLONDER, Hélène KERANDEL, Paul TANNE, Yannig ROBIN, Marie BOUSSEAU, Andrew LINCOLN, Catherine LE ROUX, Alain ROMEY, Nadine ABJEAN, Lédie LE HIR, Roger TALARMAIN, Christine SALIOU, Olivier MARZIN, Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, , Nadège HAVET, Guy TALOC

Excusé(s) :
Yves LE GOFF donne pouvoir à Bernard GIBERGUES, Karine HELIES donne pouvoir à Patrice BOUCHER, Daniel GODEC donne pouvoir à Danielle FAVE, Alain FLOUR donne pouvoir à Gwendal LE COQ, Caroline PRIGENT donne pouvoir à Sandrine LAVIGNE, Fabien GUIZIOU donne pouvoir à Marie Annick CREAC'HCADEC, Marie-Claire LE GUEVEL donne pouvoir à Paul TANNE, Jacques LUCAS donne pouvoir à Denise MERCELLE, André BEGOC donne pouvoir à Nadège HAVET, Nadine KASSIS, Bernard CALVARIN, Ludovic MORIN, Martial CLAVIER, Annick LE GUEN,

Mise en place d'un service de location moyenne et longue durée de vélos à assistance électrique

Exposé des motifs

Par délibération en date du 15 décembre 2022, le conseil de communauté à valider le schéma directeur des mobilités actives communautaires comprenant notamment :

- un maillage d'itinéraires cyclables sur le Pays des Abers
- un programme pluriannuel d'investissement et de fonctionnement pour la mise en œuvre de services vélos

Ces itinéraires et services ont pour objectif de favoriser la pratique du vélo sur le territoire.

Le service de location moyenne et/ou longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) est intégré à ce bouquet de services avec un coût estimé, sur 4 ans, en investissement de 120 000€ pour 60 VAE (dans le PPI) et de 140 000€ pour la partie fonctionnement (service client, maintenance).

L'année 2025 a permis de concevoir ce service de location et d'aboutir à la proposition suivante : le service de location moyenne et longue durée de vélos à assistance électrique serait réservé aux habitants du Pays des Abers, pour leurs trajets du quotidien (domicile-travail, accès aux services, loisirs), afin de tester la pratique et d'évoluer vers un achat si la solution correspond aux besoins de l'usager en matière de déplacements.

La gestion du service serait mixte :

- Partie administrative gérée en régie (réservations, infos, facturation, perception des loyers, contrats de location, *etc.*) ;
- Remise des vélos / maintenance : déléguée aux vélocistes du territoire via un marché public.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900553-20251218-22DCC181225-DE

Le service démarrerait avec une flotte de 40 vélos (soit 10 vélos pour 10 000 habitants ; ratio généralement appliqué lors de la mise en place de ce type de service). Les 40 vélos seraient des VAE classiques, acquis par la CCPA et stockés dans ses locaux.

Le modèle de vélo serait le Charlie 26" de la marque Arcade Cycles, au prix unitaire de 1 881,64 € TTC (UGAP).

Les habitants du Pays des Abers pourraient louer un vélo aux conditions suivantes :

Durée location	Plein tarif	Tarif réduit
3 mois	90 €	45 €
6 mois	Du 01/04 au 30/09 : 170 € Du 01/10 au 31/03 : 150 €	85 € 75 €

Le tarif réduit serait appliqué, sur présentation du justificatif correspondant, aux personnes :

- Demandeurs d'emploi,
- Allocataires du RSA,
- Étudiants et jeunes < 26 ans
- Jeunes inscrits en Mission locale,
- Seniors bénéficiaires de l'ASPA

Conformément aux dispositions de la délibération du conseil de communauté en date du 19 octobre 2023, donnant délégation au Président une régie de recette sera créée pour la perception des loyers.

La location de 3 mois serait renouvelable 1 fois, avec priorité sur liste d'attente. La location de 6 mois serait renouvelable 1 fois, sous réserve de disponibilité sur la liste d'attente. Chaque usager ne serait autorisé à louer un vélo qu'une seule fois (renouvellement compris).

Les vélos seront assurés par la CCPA, les vélocistes et les usagers.

Le budget annuel prévisionnel est le suivant :

Dépenses	PU (HT)	Total (HT)	Recettes	PU (HT)	Total (HT)
Achat initial (amortissement sur 5 ans)	310,54 €	12 421,52 €	Locations	260,00 €	10 400,00 €
			Fonds Vert - Investissement amorti sur 5 ans	155,27 €	6 210,76 €
Marché de maintenance	500,00 €	20 000,00 €	Fonds Vert	250 €	10 000 €
Gestion administrative - régie	90 €	3 600 €	Fonds Vert	45 €	1 800 €
Assurance	125,00 €	5 000,00 €	Fonds Vert	62,50 €	2 500 €
TOTAL HT	**1 025,54 €**	**41 021,52 €**	**TOTAL HT**	**772,77 €**	**30 910,76€**
TVA (fonctionnement) - 20%	**125 €**	**5 000 €**			
TOTAL TTC	**1 150,54 €**	**46 021,52 €**			
Coût annuel du service		**- 15 110,76 €**			

Le Fonds Vert – Axe 3 : Développement des mobilités durables en zones rurales, s'il est reconduit dans les mêmes termes en 2026, pourra subventionner jusqu'à 50% du projet : achat des vélos, marché de maintenance sur deux ans, gestion administrative du service gérée en régie. Cela représenterait, une subvention de 31 000 € pour l'achat des vélos et de 28 600 € pour deux années de fonctionnement du service. Soit une subvention totale de l'ordre de 59 600€.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900553-20251218-22DCC181225-DE

Délibération

Vu la délibération n°2dcc250321 en date du 25 mars 2021 validant la prise de compétence « Autorité organisatrice de la mobilité » par la communauté de communes du Pays des Abers ;

Vu la délibération n°21dcc151222 en date du 15 décembre 2022 validant le schéma directeur des mobilités actives communautaires ;

Vu l'avis favorable du Bureau de communauté du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, :

- ***D'approuver le projet de service de location moyenne et longue durée de vélos à assistance électrique ;***
- ***D'autoriser le Président à signer le marché de prestation de service auprès des vélocistes locaux ;***
- ***D'autoriser le Président à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert ;***
- ***D'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.***

Fait et délibéré à Plabennec
le 22 décembre 2025,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

